

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 juillet 2012

L'an deux mille douze, 20 juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Henri BURGOS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2012

Présents : M. BURGOS – Mme GUILLEMEAU – M. FICHEPAIN - M. RENARD – M. MINIER – M. HEBERT - M. ADAM - Mme DUBOC -

Absents excusés : M. PRENANT - M. MENARD (pouvoir à M. BURGOS) – M. PEREON (pouvoir à M. FICHEPAIN) – M. BESNARD (pouvoir à Mme DUBOC) - Mme BRETON

Absents : - M. SALIS - Mme BRIFFAULT

-

- *Sauf mention expresse, toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité*

A. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu de la séance du 15 juin 2012 est approuvé à l'unanimité.

B. Désignation du Secrétaire de séance

M. HEBERT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

C. Urbanisme :

* D.P.U

Monsieur le Maire donne connaissance des déclarations d'aliéner suivantes, sur lesquelles le droit de préemption peut être exercé :

- Unité foncière bâtie cadastrée AB 237, situé 37 avenue du 11 novembre, d'une superficie de 323 m²,
- Unité foncière bâtie cadastrée AE 149, situé 6 rue de la Garelière, d'une superficie de 672 m²,
- Unité foncière bâtie cadastrée AD 06 et 07, situé 11 rue du Docteur Silly, d'une superficie de 103 m².

Le conseil décide de ne pas faire valoir de droit de préemption sur ces unités foncières.

* Achat terrain

1) Conformément à la décision du conseil municipal du 15 juin 2012, le conseil décide d'acheter les terrains cadastrés :

- parcelle ZI 247 de 820 m²
- parcelle ZI 248 de 1 300 m²
- parcelle ZI 249 de 1.000 m²

au prix de 4 euros le m², en accord avec les propriétaires. Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires à l'achat de ces parcelles.

Ces terrains, jouxtant le terrain communal, permettront la réalisation d'une opération immobilière. Le conseil souhaite que cette opération regroupe tant des logements locatifs que des accessions à la propriété.

2) Une propriété foncière, située 10 rue des Rondaizes, est actuellement mise en vente. Dans le cadre de la procédure d'élaboration du P.L.U. dont l'un des projets est de créer une zone d'habitation au sud de la R.D. 5, la commune a déjà acquis le terrain cadastré ZI 239 afin de créer une voie d'accès. Par ailleurs, une voie de désenclavement existe déjà devant les propriétés voisines. Le conseil décide d'acquérir une partie de la parcelle ZI 238 pour permettre le lien entre la voie d'accès et la voie de désenclavement existante et autorise le Maire à accomplir et signer les actes nécessaires à cette acquisition. Il faut noter que cette parcelle est actuellement bordée d'un muret d'enceinte avec une grille ; la réfection à l'identique est à prévoir. Il faudra également envisager le déplacement du compteur, si nécessaire.

D. Finances : budget service de l'eau, D.B.M. n°1

Afin de permettre d'annuler des titres sur les exercices antérieurs au compte 673 pour un montant de 750 €, il convient de procéder à un virement du compte 022 « dépenses imprévues » vers le compte 673 pour ledit montant.

E. Personnel :

*recrutement : lors de la précédente séance, le conseil a décidé de recruter un agent technique pour faire face à l'absence des agents en congés et au surcroît de travail dû au chantier du Coteau Saint-André. La procédure de recrutement est en cours. Toutefois, le profil du poste a dû être revu suite à la démission d'un agent. Une personne va être recrutée pour une période de trois mois renouvelable. Un second agent souhaite faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2013. Il va donc être procédé à son remplacement. Le conseil décide de recruter un nouvel agent vers la mi-septembre/début octobre.

***Création poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe/suppression d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe**

Un agent, actuellement, au grade d'adjoint technique 1^{ère} classe peut bénéficier d'un avancement de grade dans la mesure où il a atteint le 5^{ème} échelon et qu'il occupe son emploi depuis plus de six ans ; il peut donc prétendre à un avancement de grade et être nommé adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Le conseil décide de supprimer le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe et de créer simultanément un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} août 2012.

F. SIEABIG : dissolution du syndicat

Suite aux multiples échanges avec la Communauté du Pays de Vendôme, un accord sur la dissolution du SIEABIG a été arrêté. Le conseil accepte la dissolution, moyennant les dispositions suivantes :

- l'ensemble du passif et de l'actif sera transféré à la Communauté du Pays de Vendôme,
- une indemnité de 253 572,16 € sera versée à la Commune de Villiers sur Loir par la Communauté du Pays de Vendôme (C.P.V.) pour solde de tout compte.
- la date d'effet de la dissolution au 31 décembre 2012.

La Chambre de Commerce et d'Industrie va acheter les terrains appartenant au SIEABIG sur les communes de Villiers sur Loir et d'Azé, ce qui permettra de dégager de la trésorerie pour la C.P.V. . La CCI souhaite ainsi geler un potentiel de terrains pour l'avenir, même un peu lointain.

G. Coteau Saint-André : Voirie

Les travaux du Coteau Saint-André se sont avérés moins difficiles que prévus : les canalisations ont pu être posées sur l'accotement de la route départementale et non sur la partie centrale réduisant les prestations de l'entreprise. Afin de respecter les engagements financiers du marché, il vous est proposé de refaire la canalisation d'AEP sur l'intégralité de la rue du Coteau Saint-André et de refaire la voirie. Cependant, un complément d'environ 25.000 € sera nécessaire pour réaliser la voirie. Le conseil décide de débloquer cette somme pour terminer la totalité de la rue du Coteau Saint-André.

H. SIERAVL : rapport activité

Monsieur Xavier HEBERT présentera le rapport d'activités 2011 du SIERAVL, lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

I. Circulation : mesure de vitesse

Suite aux diverses demandes relatives à la vitesse excessive dans le village et sur la déviation, le conseil décide d'acheter un radar préventif mobile, permettant :

- de sensibiliser les conducteurs au respect de la vitesse
- d'effectuer des comptages : enregistrement de vitesse, nombre de véhicules par plage horaire

J. Convention Bouygues telecom

En 2000, la commune a signé une convention d'occupation privative du domaine public avec Bouygues Telecom pour l'implantation d'une station radioélectrique et d'équipements de communications électroniques. Bouygues Telecom sollicite de la commune l'autorisation de transférer ses droits et obligations à France pylônes services (ex-Bouygues Telecom services) afin de permettre le développement et l'évolution de ses services. Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant tripartite à la convention.

K. Affaires diverses

* la date du prochain conseil sera fonction de l'appel d'offres pour la Maison des Associations.

* D.P.U. : Monsieur le Maire propose que les D.P.U. ne soient plus évoquées en séance de conseil mais soient étudiées par la Municipalité à laquelle Monsieur MINIER pourrait se joindre, au vu de ses compétences en urbanisme.

* Associations : une réunion avec les associations a eu lieu le 7 juillet, 8 associations ont répondu présentes. L'association de la cantine projette d'organiser une fête de village avec un repas qui pourrait réunir chaque quartier.



Le Maire,

Henri BURGOS